



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique sociale

Question écrite n° 55586

## Texte de la question

M. Éric Jalton attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'outre-mer sur la nécessité de lutter contre la pauvreté dans les DOM. Dans ces départements, la situation du marché de l'emploi est très dégradée, avec un taux de chômage trois fois plus élevé qu'en métropole et un chômage de longue durée plus important. Ces difficultés tiennent notamment à une faible qualification de la main-d'oeuvre, près de la moitié (46 %) des actifs n'ayant aucun diplôme, contre 16 % en métropole. Mais, à un niveau de formation égal, le chômage demeure bien plus élevé dans les DOM. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures mises en oeuvre afin de lutter contre ce fléau.

## Texte de la réponse

Le Gouvernement est bien conscient des problèmes de formation et de chômage que peuvent rencontrer les jeunes des départements d'outre-mer. Des actions en faveur du retour à l'emploi et de l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi ont été non seulement maintenues mais amplifiées avec l'ouverture au titre de l'année 2009 d'un nombre très significatif de contrats aidés pour l'outre-mer. En 2010, le niveau élevé atteint en 2009 a été maintenu. Par ailleurs, l'amélioration du niveau de qualification des jeunes est prise en compte par l'État à travers le dispositif de formations qualifiantes en mobilité mis en place par l'État. La loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer a permis aux principaux acteurs économiques des départements d'outre-mer d'identifier eux-mêmes des secteurs économiques présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène aboutissant ainsi à la création de zones franches d'activités. Dans la continuité de cette loi, le Gouvernement a décidé d'offrir aux jeunes ultramarins un plus grand nombre de formations qualifiantes en mobilité dans ces secteurs économiques. Il s'agit des secteurs : de la recherche et du développement ; des technologies de l'information et de la communication ; du tourisme y compris les activités de loisirs s'y rapportant ; de l'agro-nutrition ; de l'environnement et des énergies renouvelables. Cela permettra ainsi aux jeunes de s'insérer de façon durable dans l'emploi dans des secteurs porteurs des économies ultramarines. La formation, l'orientation, l'insertion et le chômage des jeunes ont été des préoccupations majeures du premier conseil interministériel à l'outre-mer (CIOM) qui s'est tenu le 6 novembre 2009. Dans le cadre du CIOM, un sous-préfet à la cohésion sociale et à la jeunesse a été nommé dans chacun des départements d'outre-mer et à Mayotte. Ces sous-préfets ont pour mission de lutter particulièrement contre l'illettrisme et le décrochage scolaire des jeunes. Ils devront identifier les potentialités d'emplois à moyen terme, voire à long terme dans leur département d'outre-mer, afin d'orienter les actions de formation professionnelle au sein de leur collectivité ou celles en mobilité vers des secteurs porteurs de l'économie locale. Le CIOM a également permis : de favoriser un système d'échanges universitaires entre l'outre-mer, la métropole et l'environnement régional en développant des masters conjoints sur le modèle des programmes bilatéraux de formation en partenariat à l'international existant entre la France et plusieurs pays européens et en expérimentant un programme spécifique d'échanges universitaires ; d'initier des partenariats avec les grandes écoles nationales ; de créer les conditions de réussite scolaire des jeunes ultramarins en mettant en place à l'échelon régional un service public de l'orientation territorialisé (SPOTLV), couplé à une

plate-forme régionale de lutte contre le décrochage pour un meilleur pilotage de l'orientation, et des internats d'excellence (offrir à des écoliers et collégiens issus de milieux modestes ou en proie à des difficultés familiales ou environnementales un projet éducatif leur donnant les conditions de la réussite scolaire) ; de faciliter l'accès aux ultramarins s'installant en métropole à un logement social en s'appuyant sur les agences nationales pour l'information sur le logement (ADIL) d'outre-mer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55586

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Outre-mer

**Ministère attributaire :** Outre-mer

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juillet 2009, page 7177

**Réponse publiée le :** 20 juillet 2010, page 8168